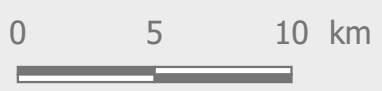
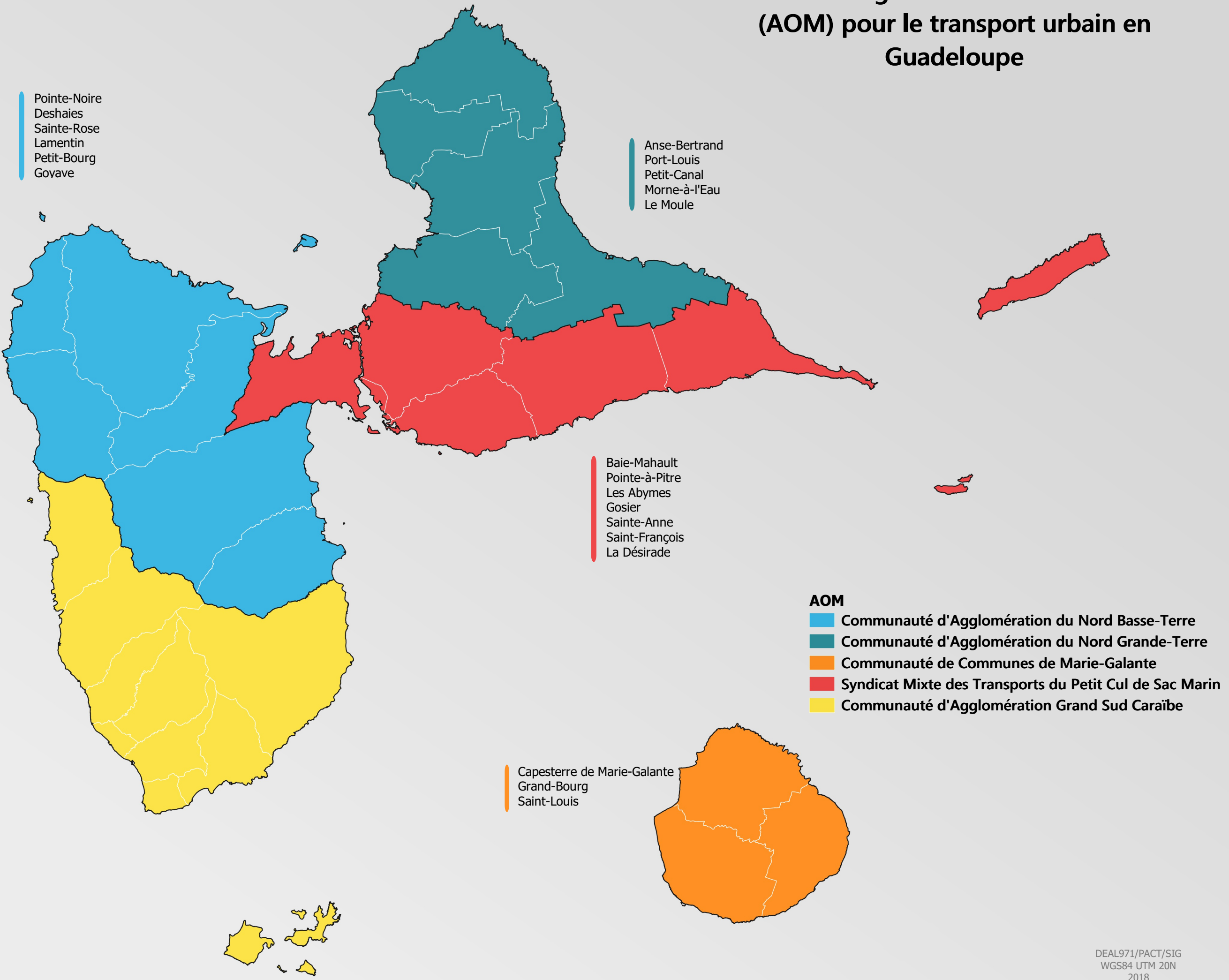


Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) pour le transport urbain en Guadeloupe



Descriptif de la carte « Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour le transport urbain en Guadeloupe »



Les autorités organisatrices de la mobilité pour le transport urbain en Guadeloupe sont :

- Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre pour les communes :
 - Pointe-Noire,
 - Deshaies,
 - Sainte-Rose,
 - Lamentin,
 - Petit-Bourg,
 - Goyave ;
- Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre pour les communes :
 - Anse-Bertrand,
 - Port-Louis,
 - Petit-Canal,
 - Morne-à-l'Eau,
 - Le Moule ;
- Communauté de communes de Marie-Galante :
 - Capesterre de Marie-Galante,
 - Grand-Bourg,
 - Saint-Louis ;
- Syndicat mixte des transports du Petit Cul de Sac Marin :
 - Baie-Mahault,
 - Pointe-à-Pitre,
 - Les Abymes,
 - Gosier,
 - Sainte-Anne,
 - Saint-François,
 - La Désirade ;
- Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe :
 - Bouillante,
 - Vieux-Habitants,
 - Baillif,
 - Basse-Terre,
 - Saint-Claude,
 - Goubeville,
 - Vieux-Fort,
 - Trois-Rivières,
 - Capesterre-Belle-Eau,
 - Terre-de-Haut,
 - Terre-de-Bas.